

# expropriation et plus value immobilière

#### Par Orev06, le 25/04/2022 à 18:47

Bonsoir, il est admis que lors d'une expropriation, la plus value est exonérée en cas de réemploi de l'indeminité. Mais le remploi peut-il porter sur un remboursement d'emprunt de résidence principale? Merci

### Par Marck.ESP, le 25/04/2022 à 19:08

#### **Bonjour**

L'indemnité doit être remployée dans le cadre d'une acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou de plusieurs immeubles.

## Par oyster, le 04/08/2022 à 06:41

Bonjour,

Une expropriation améne à une proposition sur la valeur de rachat qui est en fait en dessous du marché.

Le terme "indemnité" peut paraitre discutable ,mais c'est ainsi !...